

LE 14 JUIN 2023

Propositions d'heures pour structurer la journée de grève féministe

Pour organiser les travailleuses sur le lieu de travail, c'est utile de structurer la journée du 14 juin : cela permet à chaque collectif sur le lieu de travail (ou ailleurs) de s'organiser autour d'un ou plusieurs moments unitaires, se mettant ainsi symboliquement en lien avec toutes les autres travailleuses qui font grève ou organisent une action dans le cadre du 14 juin. Ces heures sont des propositions à saisir par les collectifs féministes ou sur les lieux de travail ou ailleurs pour prévoir des actions unitaires dans tout le pays.

10h46 : En colère contre nos rentes de misère !

Selon le nouveau Rapport du Conseil fédéral sur le Gender Overall Earning Gap (GEOG) ou l'Écart global de revenu du travail, publié en septembre 2022, l'écart des rentes entre les hommes et les femmes est de 34,6 %. C'est comme si tous les jours pendant toute leur vie, les femmes travaillent pendant 2h46 sans que cela compte pour leur retraite !

Cet écart est inacceptable et il ne sera pas comblé avec LPP 21 comme cela avait été promis lors de la campagne d'AVS 21. En plus, nous assistons au miracle des milliards de la BNS qui manquaient pour les retraites mais refont surface par wagons pour l'UBS !

13h33 : Bras croisés, le pays perd pied !

Selon le nouveau Rapport du Conseil fédéral sur le GEOG, l'écart global de revenu du travail entre les femmes et les hommes pour toutes les heures de travail accomplies pendant la vie active est de 43,2 % ! Il s'agit de l'inégalité salariale quand le travail à temps partiel est pris en compte, ce qui correspond de façon plus précise à la réalité de l'injustice que subissent les femmes. Au niveau européen, la Suisse se situe en 28^e position sur 30 pays ! Calculé en heures sur une journée de travail, cet écart est de 3 heures et 27 minutes. Cela veut dire que à partir de 13h33, nous travaillons gratos !

15h24 : Pas de salaire ? Pas de travail !

En 2019, nous avons croisé les bras à 15h24. C'est l'heure du salaire égal (Equal Pay Hour), soit le moment à partir duquel, sur la base d'une journée de travail de 8 heures (8h00-12h00 / 13h00-17h00), les travailleuses ne sont plus payées et cela à temps de travail égal.

En 2019, l'écart était de 19 % (écart 2018), soit environ 1/5 de salaire en moins. En 2020, cet écart est de 18 %, un petit pourcent de moins, mais sans tenir compte ni de la pandémie qui a fortement impacté les travailleuses, ni de l'inflation.

Force est de constater que l'égalité des salaires fait du surplace et que le vol de nos rentes continue.

Le 14 juin 2023 :
Soyons en colère dès 10h46 !
Croisons les bras à 13h33 !
Arrêtons tout à 15h24 !